

# ANIMATEUR (TRICE) DU RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE

## SYNTHESE DE L'OFFRE

Employeur :	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Grade :	Cadres d'emplois des Adjoint d'animation ou des Animateurs territoriaux
Référence :	004211200489933
Date de dépôt de l'offre :	16 décembre 2021
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	temps non complet
Durée :	24h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01 avril 2022
Date limite de candidature :	16 février 2022
Service d'affectation :	Pôle Vie Territoriale – Petite Enfance

## LIEU DE TRAVAIL

Département du lieu de travail : Alpes-de-Hte-Provence  
Lieu de travail : 04000 DIGNE LES BAINS

## DETAILS DE L'OFFRE

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Cadres d'emplois : Adjoints d'animation ou des Animateurs territoriaux,
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre
Descriptif de l'emploi :	

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint et de la responsable coordinatrice petite enfance, l'animateur (trice) relais assistantes maternelles itinérant aura pour missions :

### 1- Missions d'information, d'observation et d'orientation :

- auprès des familles

Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs existant sur le territoire concerné,  
Centraliser les demandes d'accueil pour les structures gérées par PAA,

Délivrer une information générale en matière de droit du travail, si les parents s'orientent vers la signature d'un contrat avec une assistante maternelle ou une garde à domicile,

Orienter les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

### - Auprès des professionnel·les de l'accueil :

Donner une information générale aux (futurs) professionnels sur les métiers d'assistant maternel ou de garde à domicile,  
Informer les assistants maternels sur les modalités d'exercice de leur profession (o domicile ou Mam), sur les modalités d'obtention de l'agrément et sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre...

Délivrer une information générale en matière de droit du travail, rédaction des contrats...

Orienter les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques

### - En lien avec les différents acteurs du territoire du RAM

Participer à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant

Participer à la réflexion pour l'élaboration des diagnostics territoriaux en matière d'offre d'accueil et de besoin des familles.

### 2- Missions d'animation et de coordination

- Organiser des temps d'accueil collectifs pour les professionnels : réunions, groupe de paroles, analyse de pratique professionnelle, rencontres avec d'autres professionnels du secteur (infirmière PMI, centre de formation, éducateur (trice) de jeunes enfants...)

- Organiser des temps d'activité et d'animation (ateliers d'éveil) pour les enfants accompagnés par les assistants maternels et (éventuellement) les gardes à domicile (support de l'observation des pratiques professionnelles).

- Organiser des temps festifs (fête de fin d'année, noël, etc...) en direction des parents, des professionnels et des enfants dans le but de favoriser les échanges et développer le lien social.

- Créer des passerelles entre l'accueil individuel et l'accueil collectif afin de favoriser la socialisation des enfants et de faciliter les transitions qui marquent le parcours de l'enfant (entrée à l'école maternelle, à la halte-garderie, au CLSH...)

Autres activités :  
Concertation et partenariat

- échanger avec les autres institutions afin de veiller à la cohérence de son action par rapport aux autres acteurs du secteur et du territoire,
- participer au réseau départemental des RAM pour permettre la diffusion d'informations, le partage d'expériences, la mutualisation des outils, l'harmonisation des pratiques, la valorisation des actions des Ram et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle du département (formation, rencontre avec les partenaires...).
- favoriser les échanges avec les autres structures du territoire en recherchant une complémentarité avec les équipements du territoire (EAje, Halte-garderie, Alsh, médiathèque, etc...) afin notamment de faciliter les transitions pour l'enfant.

**Participation à la définition des orientations du RAM :**

- participer à l'élaboration et l'évaluation du projet et des actions du RAM Itinérant,
- assurer la promotion et la communication concernant les différentes actions proposées par le RAM.

**Participer à la gestion administrative et financière du relais :**

- respecter le budget prévisionnel, suivre les engagements des dépenses,
- réaliser des statistiques de fréquentation et des bilans de fonctionnement
- assurer la gestion de l'équipement en veillant à la sécurité des personnes présentes au sein des locaux et au bon fonctionnement de l'équipement (matériel, etc...)
- participer à l'élaboration de fonctionnement et à la réflexion sur les orientations pédagogiques.

**Profil demandé :**

De formation : Diplôme de l'animation ou de la petite enfance.

Expérience souhaitée dans le domaine de la petite enfance

Poste ouvert par voie statutaire et à défaut contractuelle. Par voie contractuelle, CDD d'un an – période d'essai 2 mois.

Permis B obligatoire.

Savoirs :

- connaître les textes législatifs régissant le fonctionnement et les missions des RAM et les champs de compétences des partenaires (CAF, PMI, collectivités locales....)
- connaître le territoire, ses différents acteurs, le projet éducatif du territoire..
- connaître les modes d'accueil et les équipements du territoire du RAM,
- connaître le développement de l'enfant, savoir repérer et répondre à ses besoins,
- connaître le cadre réglementaire des métiers d'assistant maternel et de garde à domicile et les modalités d'accès,
- avoir des bases en informatique (traitement de texte, tableurs... ) et en gestion budgétaire.

Savoirs-faire :

- s'adapter à des interlocuteurs, des situations, et des activités nouvelles,
- faire preuve d'autonomie, accomplir ses activités professionnelles en étant capable de définir les priorités, les objectifs, les orientations...
- savoir s'appuyer sur des notions pédagogiques et de communication en adaptant son positionnement aux publics, aux besoins, aux attentes...
- identifier, les évolutions réglementaires en recherchant les sources d'informations existantes. Les transmettre au public concerné (professionnels, parents, partenaires...)
- apaiser d'éventuelles situations de tension en adoptant un mode de communication, un positionnement et des actions appropriés,
- conduire un projet dans un cadre prédéfini (le projet éducatif du territoire) en déclinant les objectifs opérationnels, en mobilisant les ressources et compétences nécessaires et en coordonnant le déroulement jusqu'à son terme y compris l'évaluation.
- utiliser les outils bureautiques et méthodologiques relatifs aux enquêtes de satisfaction, aux statistiques..
- utiliser les techniques de communication écrites (prise de note, rédaction de comptes rendus, bilans, etc..) et orale (mener des entretiens, animer des réunions)
- animer des ateliers d'éveil pour les enfants de moins de 4 ans en tenant compte de l'individualité et du collectif.

Savoirs-être :

- qualité d'expression écrite et orale
- capacité à l'écoute, au dialogue et à l'empathie
- être force de conviction, de négociation et au besoin de médiation
- faire preuve de neutralité, de discréction et respecter le secret professionnel
- savoir travailler en équipe dans la coopération et le dialogue
- faire preuve d'autonomie, de dynamisme et de capacité d'initiative.

**Contact et informations complémentaires :**

Véronique Chaix - Ressources humaines

Courriel : [veronique.chaix@provencealpesagglo.fr](mailto:veronique.chaix@provencealpesagglo.fr)

Courriel :

Téléphone : 04 92 32 05 05

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.